

CONSEIL MUNICIPAL 2020

COMPTE RENDU

Séance du 22 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 22 octobre, à 18h00, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Elisabeth HOLLER, Stéphane DAUFRESNE, Laëtitia AMABLE DIT LECONTE, Jean-Pierre DUBAS, Fatima BANAMARA, Eric GOBERT, Fabien MAUPILIER, Nathalie DURAND, Christian LANGEARD, Christiane MARCOZ, Eric DELBERGUE, Martine GUDEWICZ, Didier CHARRON, Jean-Luc CHAUSSAVOINE, Philippe MENOCHET

Étaient excusés M. Eric DELSINNE, Mme Céline FLECHE, Mme Dominique LOHY, Mme Françoise GARNIER
Mme Céline FLECHE a donné pouvoir à Mme Elisabeth HOLLER, Mme Dominique LOHY a donné pouvoir à Mme Martine GUDEWICZ, Mme Françoise GARNIER a donné pouvoir à M. Philippe MENOCHET

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Christiane MARCOZ

Ouverture de séance à 18h00.

1 – Règlement intérieur

Madame la Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Ce règlement fixe notamment :

- ✓ les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- ✓ les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- ✓ les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, Le conseil municipal,**

DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Madame la Maire.

2 – Demande de subvention DETR pour la rénovation de l'éclairage intérieur de la salle Lilian THURAM

Considérant le projet de rénovation de l'éclairage intérieur de la salle Lilian THURAM dont le coût prévisionnel s'élève à 7 776, 80 € HT et que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- ✓ Coût total : 7 776,80 € HT
- ✓ DETR : 2 333 € HT (30%)
- ✓ Autofinancement communal : 5 443,80 € HT

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, Le conseil municipal,**

VALIDE le projet de rénovation de l'éclairage intérieur de la salle Lilian THURAM.

ADOpte le plan de financement exposé et présenté en annexe.

SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

3 – Signature d'une convention avec l'UNCMT

Considérant les conditions tarifaires prescrites par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) limitant à vingt euros maximum par jour et par enfant le tarif d'accueil des enfants en ALSH, que ces nouvelles conditions tarifaires ne permettent pas à l'UNCMT de couvrir ses charges de fonctionnement, que pour assurer la continuité de l'accueil des enfants de Cambes en Plaine jusqu'à l'été 2021 à l'ALSH de St Contest / Authie / Thaon, l'UNCMT propose à la commune de Cambes en Plaine de verser une somme de neuf euros par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

DECIDE de signer la convention en annexe avec l'UNCMT.

PRECISE que cette convention couvre la période comprise entre le 1^{er} septembre 2020 et fin juillet 2021.

4 – Décision modificative n°1

La commune a adressé une facture de cantine d'un montant de 11,85 € par erreur.

La présente délibération a pour objet de transférer 11,85 € de la ligne de crédits 022 (Dépenses imprévues) vers la ligne de crédits 673 (Mandat annulatif) car non prévu au Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

DECIDE le transfert de 11,85 € de l'imputation comptable 022 vers l'imputation comptable 673.

5 – Création d'un city park et installation de jeux extérieurs – demande de subvention APCR

Madame l'Adjointe au maire chargée des Sports, des Associations et de la Culture présente au conseil municipal le projet d'implantation d'un city park et de jeux extérieurs sur le terrain de sport et dans le lotissement des Arpents de Nacre.

Le montant total des travaux s'élève à 108 976,40 € HT soit 130 771,68 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

SOLLICITE la conclusion d'un contrat de deux ans auprès du Conseil Départemental, portant sur une période 2020-2021, et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat de projet général conformément au plan de financement prévisionnel en annexe : création d'un city park et de deux aires de jeux extérieurs.

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

6 – Installation de deux panneaux à message variable – demande de subvention APCR

Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du Cadre de vie, du Développement durable et de la Citoyenneté présente le projet d'implantation de deux panneaux à messages variables sur la commune.

Le montant total des travaux s'élève à 29 980,10 € HT soit 35 976,12 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

SOLLICITE la conclusion d'un contrat d'un an auprès du Conseil Départemental, portant sur la période 2020, et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat de projet de transition numérique conformément au plan de financement prévisionnel en annexe : implantation de deux panneaux à messages variables.

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Clôture de séance à 18h30.

Christiane MARCOZ

Secrétaire de séance



Elisabeth HOLLER

Maire de CAMBES EN PLAINE

